

CAHIER DE REVENDICATIONS

SCP 327.03

CCT 2011-2012

A. Premier volet

1. Généralités :

- ☐ CCT portant sur deux ans, soit du 01/01/2011 au 31/12/2012,

2. La prépension :

- ☐ **Maintien de tous les systèmes de prépension**
(55 ½ Temps Non Valides – 58 Temps Plein Valides et Non valides – 58 ½ Temps Valides –
56 ans/40 ans de carrière – Prépension médicale)

3. Le pouvoir d'achat :

- ☐ **Une augmentation salariale**
- ☐ **Prime de fin d'année :**
- Augmentation du pourcentage
 - Assimilation pour le calcul de la PFA
 - Des jours de chômage économique
 - Des jours extra-légaux en dehors de congés payés
 - Accidents du travail
- ☐ **Instauration d'un régime sectoriel de chèques-repas**

4. Frais de déplacement et mobilité:

- ☐ **Remboursement à 100% du déplacement** (peu importe le moyen de transport) sans exigence kilométrique

B Deuxième volet

1. Le statut syndical

- ☐ Abaissement du seuil pour l'établissement d'une DS et révision du nombre de mandats :

20 – 35	2 effectifs	
36 – 99	2 effectifs	2 suppléants
+ 100	4 effectifs	4 suppléants
Au-delà de 200 : + 1 eff. & 1 suppl. par tranche entamée de 100 travailleurs		

2. La formation

- ☐ Création d'un fonds de formation
- ☐ Application et respect de la norme de l'AIP 2009/2010 (1,9%).
- ☐ Intensification des formations à caractère professionnel avec suivi au CE/ DS.

3. Le Crédit-temps

- ☐ Reconduction définitive de l'accord 2009/2010 (crédit temps)
- Octroi automatique du crédit temps aux + 50 ans qui le demandent et les exclure du quota
 - Autres catégories : 5% par département (et pas par catégorie de travailleurs)

4. Conditions de travail

- ☐ Mise en place d'un groupe de travail sectoriel : aménagement de la fin de carrière pour les travailleurs âgés
- ☐ Assurance hospitalisation
- ☐ Amélioration du régime des congés d'ancienneté, augmentation en communauté germanophone
- ☐ Réactivation du groupe de travail sur l'amélioration du dialogue social Wallonie et communauté Germanophone
- ☐ Formation alpha évaluation de l'expérience pilote
- ☐ Augmentation des emplois en cellule de maintien

5. Fonds Social

- ☐ Alignement de la prime syndicale en ETA sur le montant payé dans les services publics de la région wallonne
- ☐ Alignement de la prime syndicale en ETA en Communauté Germanophone : comme en Région Wallonne
- ☐ Chômage temporaire : indemnité complémentaire ETA germanophone comme ETA wallonne